

lire

la loi Fioraso

avec les étudiants communistes



éditorial par Hugo Pompougnac, secrétaire national

"Après cinq ans de gouvernements Sarkozy, les étudiants ont beaucoup attendu du changement promis par François Hollande.

Ils ont attendu des mesures fortes pour en finir avec la précarité ; la droite avait ouvert le marché de la vie étudiante aux entreprises, étouffé les Cités U du CROUS au profit de résidences privées ou encore fragilisé les bourses au profit des prêts étudiants. Les conséquences, nous les subissons aujourd'hui : des coûts délirants, la nécessité pour 70 % d'entre nous de nous salarier, l'échec et l'abandon au quotidien.

Ils ont attendu qu'on leur propose de vraies formations, sérieuses, ambitieuses, utiles pour le pays et pour leur projet de vie. Les précédents ministres, pris dans le dogme de l'employabilité et de la soumission aux entreprises, avaient profondément dégradé nos enseignements. Je parle évidemment de ces certifications obsolètes deux ans après l'obtention du diplôme, parce qu'on a appris à travailler pour une boîte qui a fermé depuis ; je parle de la suppression d'UE entières au profit de stages douteux ; je parle des conditions professionnelles des enseignants-chercheurs, qui ne leur permettent pas de préparer des cours de qualité.

Ils ont attendu, enfin, que leurs efforts méritoires pour étudier et pour se former puissent être reconnus et mis au service du progrès scientifique et social du pays. Les jeunes diplômés, suite à la casse méthodique de l'emploi, subissent en effet cinq ans de parcours précaire avant de s'installer dans leur métier ; cinq ans durant lesquels leur formation est gâchée, pour eux et pour la société.

Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, prétendait répondre à ces attentes. Mais le projet de loi qu'elle a proposé aux délibérations de la communauté universitaire, loin d'être à la hauteur des exigences de la période, propose en réalité un « grand bond en arrière » de plus. C'est pourquoi les étudiants communistes, au travers de ce document, mettent les orientations principales du projet à la disposition de tous. Nous voulons permettre à nos camarades de classe de comprendre et de décider l'avenir qu'on nous prépare. **Nous serons du côté des étudiants pour combattre les incroyables mesures anti-sociales que propose la ministre, et nous l'invitons à nous présenter un projet de loi sérieux, plutôt que cette farce au goût de tragédie."**

sommaire

p1-Éditorial

p2-Service public : Fioraso n'en veut plus

p3-La ministre veut revenir au moyen-âge

p4-Diplômes, le BHV : découvrez notre nouvelle gamme

p5-Y a-t-il un pilote dans l'université ?

p6-Breveter... Les médicaments, l'énergie, l'informatique

p7-Et silence radio sur les vraies urgences

p8-L'école nouvelle dont le 21e siècle a besoin

service public :

Fioraso n'en veut plus



Ce que dit le projet de loi

"Un établissement ou un organisme public ou privé [...] peut être intégré à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. En cas de rattachement, les établissements conservent leur personnalité morale et leur autonomie financière." Projet de loi ESR, article 39.

Deux modalités de regroupement sont proposées pour les établissements d'enseignement supérieur : le rattachement et la communauté d'universités. Dans les deux cas, des établissements privés sont greffés à des établissements publics et remplissent des missions d'enseignement public (délivrer des diplômes ou percevoir les frais d'inscription)... tout en demeurant privés. Le cas des communautés d'universités est frappant : il leur suffit de contenir une (seule) université pour avoir accès à ce statut.

Des conditions d'études misérables

Cette dilution progressive du public dans le privé ne laisse rien présager de bon du point de vue des conditions sociales des étudiants. Il suffit de jeter un œil sur les frais d'inscription dans les écoles privées : qui peut payer 8000€ l'année ? Les chefs d'entreprise comptent bien généraliser leur recette favorite : maintenir les étudiants dans la galère afin qu'ils acceptent ensuite les pires conditions de travail pour les salaires les plus bas... Et nous forcer au salariat étudiant afin d'avoir toujours de la main-d'œuvre discount à disposition. **Le rôle prédominant que G. Fioraso souhaite voir jouer aux écoles privées dans l'enseignement supérieur inaugure également tout un système d'admission sur dossier, de numerus clausus et d'aide au mérite, dont le seul rôle est d'intensifier la concurrence entre les étudiants pour limiter leurs droits collectifs.**

Des formations dégradées

La mainmise des chefs d'entreprise sur l'enseignement fait peser une véritable menace sur la qualité de nos cursus. Ont-ils besoin d'enseignements de qualité, ont-ils besoin de salariés formés et créatifs ? Ils veulent des salariés jetables : Laurence Parisot, présidente du MEDEF, affirme que « Le travail est précaire, ou tout du moins devrait l'être ». Pas question pour nous de connaître notre métier, d'en comprendre les tenants et les aboutissants, de le faire évoluer pour mieux satisfaire les besoins des usagers et pour de meilleures conditions de travail. Les chefs d'entreprise veulent des petits soldats qu'ils peuvent licencier à volonté, remplaçables à tout moment et formés au minimum. **Le projet de loi permet de généraliser dans nos cursus les certifications Michelin, L'Oréal ou Bouygues, qui ont commencé à apparaître sous Sarkozy et qui ont enfermé les diplômés dans une vie chaotique de précarité, de pression au travail et de cadences infernales.**

diplômes, le BHV

découvrez notre nouvelle gamme



Ce que dit le projet de loi

"L'accréditation [des établissements], par son contenu et ses modalités, prend en compte la qualité pédagogique, les objectifs d'insertion professionnelle et les liens entre les équipes pédagogiques et les représentants des professions concernées par la formation. [...] L'arrêté d'accréditation de l'établissement emporte habilitation de ce dernier à délivrer, dans le respect du cadre national des formations, les diplômes nationaux." Projet de loi ESR, article 20.

Quel est le "cadre national des formations" qu'il s'agit de respecter ? Il s'agit des mentions des diplômes et de l'organisation des formations... Pas de leur contenu. Dès lors, un établissement accrédité peut délivrer des diplômes nationaux tout en restant parfaitement libre de leur contenu. Le "cadre national" mentionné ici n'est donc qu'un mot creux. Par ailleurs, les critères d'accréditation sont clairs : les chefs d'entreprise, les chefs d'entreprise, encore les chefs d'entreprise.

Des certifications locales

Un diplôme dont le contenu est décidé à l'échelle de l'établissement, quoiqu'en dise la ministre dans un effort d'auto-persuasion remarquable, n'est pas un diplôme national. C'est un diplôme local, au mieux départemental ou régional. Par conséquent, on n'aura pas le même diplôme, qu'on étudie à Paris ou à Bordeaux. Les chefs d'entreprises, qui sont les bénéficiaires assumés de cette mesure, se régalaient déjà, en plus de pouvoir faire accréditer leurs propres établissements : sans diplômes nationaux, pas de conventions collectives. Ils peuvent nous embaucher pour n'importe quel salaire et pour n'importe quel contrat... Tout en opposant les certifications des uns et des autres : "Sébastien a eu un cours de bureautique ; si tu veux que je t'embauche à sa place, il faut être payé 100€ de moins. Nicolas n'a pas eu de cours d'anglais, il demande donc un salaire moins important ; soit je l'embauche, soit tu es encore payé 100€ de moins." **La ministre propose la concurrence généralisée entre les établissements, et surtout entre les étudiants... Au bénéfice exclusif des chefs d'entreprise !**

Faillite pédagogique

Alors que des dizaines d'universités sont entrées et vont entrer en faillite, la ministre tient à ce que le changement se fasse à moyens constants. Le dilemme semble insoluble : mais avec cette mesure, il se résoudra de lui-même. Elle offre en effet aux établissements l'occasion inespérée de tailler dans les budgets pédagogiques et de nous proposer des diplômes médiocres pour équilibrer les comptes. Pour un gouvernement qui prétendait faire de l'enseignement supérieur la "priorité nationale", cette démarche a de quoi surprendre. **Nous avons besoin de moyens pour étudier : l'austérité est une absurdité, qui a pour seul effet de priver la France de ses forces vives !**

y a-t-il un pilote

dans l'université ?



Ce que dit le projet de loi

"Le conseil académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants ou demandés." Projet de loi ESR, article 28.

"Sa composition qui est fixée par les statuts doit assurer une représentation équilibrée des établissements et organismes membres." Projet de loi ESR, article 38.

Une nouvelle institution vient se substituer aux missions du CEVU et du CS, pierres d'angle de la démocratie universitaire. Il n'offre aucune garantie représentative ; les statuts de chaque université décident qui en fait partie. Seule certitude, 60% de ses membres seront élus, au suffrage "direct ou indirect". Par qui ? Dans quelles conditions ?

Technocratie et arrangements

Aux 60% de représentants au Conseil Académique "plus ou moins élus" correspondent évidemment 40% de membres purement et simplement désignés : des chefs d'entreprise, des barons politiques, des amis du président... C'est énorme pour une institution qui se prétend démocratique ; les membres désignés sont assurés d'avoir, dans la plus grande partie des cas, la majorité relative des délibérations ! Si l'on envisage les modalités d'élection particulièrement floues des "représentants", on peut faire une croix sur l'expression des étudiants, des personnels et des enseignants dans ces conseils. **Il est temps de rappeler au gouvernement qu' "une république exemplaire", cela suppose d'abord une république !**

Quelle démocratie de proximité ?

Ces conseils académiques pléthoriques, comptant jusqu'à 80 membres, et qui vont se retrouver à gérer de nombreux organismes dans le cadre de pôles gigantesques comptant des dizaines d'établissements, ils ne pourront plus être attentifs aux filières ou aux UFR. Cette conception très verticale de la démocratie a des effets bien concrets ; les problèmes ne remontent plus, ou mal ; ceux qui dirigent ont une vision très parcellaire du terrain, et ne peuvent répondre correctement aux attentes. Bref, les composantes sont abandonnées à elle-mêmes dans la majorité des cas. Le lien de proximité qui pouvait unir les CEVU et CS avec les UFR semble voué à disparaître, et les problèmes administratifs, pédagogiques et politiques sont voués à s'amplifier. **G. Fioraso est prête à installer un véritable chaos institutionnel, parce que les droits démocratiques dont jouit la communauté universitaires lui déplaisent !**

la ministre veut revenir au moyen-âge



Ce que dit le projet de loi

Le Conseil Régional "définit un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui détermine les principes et les priorités de ses interventions ». Avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique. De nouvelles compétences de l'État sont déléguées aux collectivités territoriales. Ce transfert de responsabilités est cohérent avec la réforme Fioraso : il institue la présence obligatoire d'un représentant de la Région au sein des nouveaux Conseils Académiques. Et toujours au sein de ce Conseil Académique, la limitation du nombre maximum de représentants des collectivités territoriales, auparavant au nombre de trois, disparaît. Bref, les régions vont pouvoir façonner à leur bon vouloir l'organisation des universités sur un territoire donné.

Retour au moyen-âge

La loi permet même de déterminer le nombre d'étudiants acceptés en seconde année de médecine ! Derrière cette volonté d'adapter le nombre d'admis aux besoins locaux en médecins se cache une réalité toute simple : un diplôme de médecine obtenu dans une université où le numerus clausus est élevé a-t-il véritablement la même valeur que celui obtenu dans une université où ce même numerus clauses est faible ? Fioraso a beau prétendre que l'intitulé des formations sera cadré nationalement, l'ensemble des règles relatives aux examens sont établies par les conseils académiques composés de représentants des collectivités locales ou de « personnalités issues du monde socio-économique local ». Bref, chaque communauté d'université fonctionne comme une baronnie, selon ses règles féodales, selon l'intérêt des collectivités et entreprises locales. **Des diplômes obtenus différemment, en fonction d'intérêts locaux, soit des diplômes qui n'ont pas la même valeur à Nantes ou à Bordeaux.**

Des logements discount

Un élément plus qu'inquiétant émerge : le transfert de propriété des logements étudiants. Ils appartiendraient désormais aux régions. Non seulement les budgets régionaux sont dans un équilibre précaire, mais c'est une inégalité flagrante : le budget de la région Auvergne est de 630 Millions, celui du Nord-Pas-de-Calais de 1874 Millions. C'est dans ces 1244 Millions de différence, que les possibilités d'entretien, de rénovation et d'agrandissement des résidences universitaires se m jouent, entraînant forcément des inégalités en fonction des moyens de chaque région. Transférer la propriété d'un établissement public aux collectivités territoriales signifie que **l'état du parc immobilier et les loyers ne dépendent plus des financements nationaux mais des budgets régionaux, bien plus faibles et variant selon les régions !**

breveter... l'ADN,

les médicaments, l'énergie, l'informatique



Ce que dit le projet de loi

"Lorsqu'elles sont susceptibles d'un développement économique, [les découvertes] donnent lieu, si nécessaire, à un dépôt en vue de l'acquisition d'un titre de propriété industrielle. [Les découvertes sont valorisées] auprès d'entreprises qui s'engagent à l'exploitation de l'invention sous la forme d'une production industrielle ou de la création de services sur le territoire de l'Union Européenne." Projet de loi ESR, article 57.

Le projet de loi propose tout simplement de mettre les travaux scientifiques au service exclusif des chefs d'entreprise, qui, grâce aux titres de propriété industrielle, décident dans quel cadre ils l'exploitent : ils peuvent faire grimper les coûts, organiser la pénurie, bloquer l'innovation, etc.

La science au service des riches

Il n'est plus question, avec ce genre de mesures, que les connaissances appartiennent au domaine public. G.Fioraso fait un choix très clair : les sciences ont vocation à enrichir ses collègues PDG, et non à profiter à la population. En effet, on voit très bien les effets de ces orientations, dont certaines entreprises comme Monsanto profitent déjà aux États-Unis : tout devient marchandise. L'ADN, les médicaments, l'énergie, l'informatique (et notamment internet) sont soumis à la loi du profit. L'affaire récente autour de la catastrophe sanitaire du Médiator montre à quel point cette logique est dangereuse. Qu'en sera-t-il des traitements contre le SIDA, lorsqu'on aura appris à les perfectionner ? **La propriété industrielle stérilise les sciences, les rend dangereuses et les empêche de répondre à nos besoins !**

La stagnation scientifique

Ces mesures sont par ailleurs synonymes de stagnation scientifique. En effet, les entreprises qui participent à la définition des stratégies de recherche et qui en profitent ne prennent pas de risques et orientent les chercheurs pour en tirer un profit immédiat. Ce choix met au ban des champs entiers de recherche, comme les sciences humaines. De plus, il favorise les simples innovations au détriment des avancées scientifiques. Pour les entreprises, l'application des résultats de recherches doit être très rapide afin d'être rentable : ainsi tous les travaux ne présentant pas d'application industrielle immédiate sont condamnés avant d'avoir vu le jour. Or, on sait qu'entre une découverte scientifique majeure et son application industrielle, il faut du temps. Et le temps... "C'est de l'argent", dirait Mme Fioraso. **Il est temps d'en finir avec ces méthodes préhistoriques !**

et silence radio

sur les vraies urgences

Le désastre budgétaire de la loi LRU

En forçant les universités à trouver leurs fonds propres dans le cadre de l'autonomie et de la loi LRU, le précédent gouvernement organisait la libéralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'il garde le statut de service public, il n'en reste pas moins soumis aux lois du marchés et la ministre Fioraso tient à ce que sa loi n'en change rien. On l'a vu, on assiste toujours plus à la casse du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par l'intégration des entreprises dans la gestion des cursus et de la recherche. Ainsi, selon son "attractivité", une université attire plus ou moins de fonds, ce qui engendre naturellement une compétition et une hiérarchisation de

celles-ci. Les budgets sont plus ou moins équilibrés selon les fonds injectés, ce qui joue sur les personnels, les filières proposées et la qualité d'enseignement. Certaines facs tombent et tomberont en faillite et ne peuvent plus assumer les coûts de formations. Qui va trinquer ? Les étudiants bien sûr, au travers de l'augmentation spectaculaire des frais d'inscription et de la dégradation des formations. Les savoirs universels que prétend encore délivrer l'université publique sont en péril. **Les problèmes que rencontre l'université n'ont pas de solution dans ce cadre d'autonomie budgétaire et de gestion libérale : il faut sortir de la voie tracée par la loi LRU de Nicolas Sarkozy !**

la fausse réforme des bourses

La ministre a annoncé qu'elle comptait réformer les aides sociales afin de « favoriser la réussite » des étudiants. Aucun texte n'est encore sorti mais que veut dire réformer ? Alors qu'en 2011 l'enseignement supérieur a vu chuter le nombre d'étudiants issus des classes populaires de 6%, alors que plus de 70% d'entre nous sont obligés de se salarier pour pouvoir étudier dans de meilleures conditions... oui, nous avons besoin de véritables réformes. Mais la ministre annonce cette réforme à « moyens constants » c'est à dire sans

augmentation du budget alloué aux aides sociales. Faut-il rappeler le fiasco d'il y a deux ans, lorsque du jour au lendemain aucune bourse n'est tombée, faute de moyens, laissant des milliers d'étudiants sur le carreau ? Une réforme active des aides sociales ne peut pas se faire sans moyens supplémentaires, sinon elle ne réforme rien. **La ministre compte-t-elle chambouler les critères d'attribution des bourses selon une cuisine qui en priverait certain étudiants pour en favoriser d'autres ?**

personnels précaires : l'enfer a-t-il une fin ?

L'enseignement supérieur compte aujourd'hui plus de 50 000 personnels précaires, et nombre d'entre nous, qui souhaitent travailler dans la recherche ou dans l'ingénierie, ont l'horizon bouché par cette situation. Les établissements s'appuient en effet sur la loi Sauvadet pour publier des circulaires interdisant le renouvellement des contrats au-delà de trois ans. Le ministère fait le choix de ne rien voir : G. Fioraso croit-elle jouer son rôle

quand elle propose de CDIser 5000 de ces précaires d'ici à 2017 sans les titulariser, et qu'elle fait l'impasse sur tous les autres ? On sait qu'on travaille mieux quand on travaille dans de bonnes conditions, quand on peut se projeter dans son métier et quand on peut envisager l'avenir sereinement. **L'inertie de la ministre enferme les personnels dans l'enfer professionnel, et l'université dans la médiocrité scientifique.**

l'école nouvelle

dont le XXI^e siècle a besoin

les recettes dépassées de la ministre

Les vieilles recettes que Geneviève Fioraso prétend mettre en œuvre dans sa loi ont mis l'éducation et le monde en faillite. La Grèce, l'Espagne ou l'Italie sont en train d'en mourir. Et la liquidation du service public, la gestion directe des cursus par les PDG ou encore la concurrence des équipes de recherche entre elles, ont conduit l'université où elle en est aujourd'hui. L'enseignement supérieur que le ministère nous propose et dont on vit déjà les prémises, c'est une gigantesque machine au service du patronat pour détruire les vies,

l'emploi et l'industrie ; c'est une recherche stérilisée, à rebours de la tradition brillante qui fait la fierté de l'université française ; c'est un petit groupe de millionnaires et de milliardaires qui s'accaparent les sciences et qui en privent le pays. **L'université est confrontée aux grands défis du XXI^e siècle. Nous échouons à les réaliser si nous n'en finissons pas avec les idées puérides qui guident l'action de la ministre, si nous ne faisons pas de l'émancipation humaine le cœur de notre politique éducative.**

un grand service public démocratique

Il n'est pas étonnant que l'enseignement supérieur réponde mal aux nécessités de notre époque. Les chefs d'entreprise et les politiciens qui en choisissent les orientations ne cherchent pas à faire avancer le pays, ils se contentent de mettre les institutions à sac pour s'empiffrer davantage. Il est temps de leur retirer le pouvoir qu'ils exercent sur nos établissements, avant qu'ils ne les mènent au désastre : battons-nous pour un véritable service public, au service des citoyens et dirigé par leurs soins ! En effet, l'université ne répondra pas

aux besoins de la société tant que nous serons tenus à l'écart des grands choix éducatifs et scientifiques. **Mettons les acquis de la recherche au service du développement social et scientifique de la France,** ne laissons pas quelques millionnaires les détourner pour leur seul profit... Et reprenons nos enseignements en main pour qu'ils ne soient plus utilisés contre nous mais **nous permettent d'acquérir une formation solide, également utile au monde du travail et à l'affirmation de nos droits dans la vie quotidienne.**

des droits pour étudier

Par ailleurs, l'avenir de l'enseignement supérieur passe par l'attribution d'un véritable statut social aux étudiants, pour permettre les études de tous et garantir l'émancipation de chacun. Il s'agit de faire respecter les droits fondamentaux au logement, à la santé, aux transports et à l'autonomie financière, qui sont aujourd'hui de véritables obstacles. Parce qu'il est intolérable de subventionner les profits de quelques-uns au prix de la misère d'une majorité, il faut un service public du logement. Nous voulons la réintégration des cités U privées dans le giron d'un CROUS démocratique

et un plan de construction massif de logements. Parce qu'il est insupportable que les conditions sanitaires des étudiants se soient dégradées à ce point, nous voulons le remboursement à 100% des frais de santé et un service préventif efficace sur les facs. Parce qu'il est intenable que tant étudiants soient contraints de frauder les transports pour étudier, nous revendiquons un véritable service public des transports, diversifié, accessible et gratuit. Enfin, on ne peut pas étudier sans remplir l'assiette ; nous demandons une allocation d'études pour tous les étudiants.